

N° 10 – octobre 2021

Cabanes



Tourtemagne
027 932 14 55

Rochette
032 492 10 22

réservations

Fredy Tscherrig, gardien
027 934 34 84
info@turtmannhuetten.ch
www.turtmannhuetten.ch

Jean-Pierre Grosjean
078 408 97 99
rochette@cas-prevotoise.ch

Cabane des Gorges – réservations : **Josiane Gafner Didier, 077 522 68 46**
cabane.gorges@cas-prevotoise.ch

Les lundis et vendredis, dès 17h30, la cabane est ouverte à tous les membres pour partager un moment de convivialité.

Bibliothèque de section sur rendez-vous : **Georges von Arx, 032 493 20 14 ou 079 630 33 06.**

Gardiennages à la Rochette

Novembre

6-7 novembre	Olivier Maitre	078 731 21 91
13-14 novembre	Étienne Geiser	075 425 87 79
20-21 novembre	Patricia Tobler et Alain Stalder	079 781 15 13
27-28 novembre	Libre	

Présidence :	Arlette Rossé, rue de la Golatte 4, 2738 Court 032 497 91 43, 079 429 36 47, president@cas-prevotoise.ch
Gestion des membres :	Eléonore Girardin, rue Aimé-Charpillot 13A, 2735 Bévillard 079 759 27 31, membres@cas-prevotoise.ch
Site internet :	Lucien Gigon, rue du Cornat 15, 2822 Courroux 079 472 18 20, internet@cas-prevotoise.ch – www.cas-prevotoise.ch
Bulletin :	Michèle Giorgianni, rue des Tilleuls 5, 2710 Tavannes 077 480 07 22, bulletin@cas-prevotoise.ch
Imprimeur :	Imprimerie Juillerat Chervet SA, rue de la Clé 7, 2610 St-Imier 032 942 39 10, info@ijc.ch- www.ijc.ch
Coordonnées bancaires :	Banque Cantonale Bernoise SA, 3011 Berne CH55 0079 0042 3180 3734 7 Club Alpin Suisse – Section Prévôtoise, 2735 Malleray Compte CCP de la banque 30-106-9

Délai rédactionnel : le dernier jour du mois

Photos de couverture : Pascal Bourquin

Projet de statuts

À la suite des circonstances que vous connaissez tous, notre première assemblée générale en présentiel depuis 2019 aura lieu le 11 décembre prochain à Moutier. L'un des points principaux de cette assemblée sera l'approbation des nouveaux statuts et règlements de la section. Un groupe de travail a préparé un projet de statuts que vous trouverez dans ce bulletin. Ceci va vous permettre de vous préparer aux discussions et permettre, étant donné la quantité d'articles à présenter, d'aller à l'essentiel pour éviter que ce point de l'ordre du jour ne soit trop chronophage. Pour les membres informatisés, ce projet de statuts ainsi que tous les règlements de la section sont à disposition sur le site internet (voir page de garde du site).

Merci d'en prendre connaissance et à bientôt à Moutier.

Commission ad hoc des statuts

Mot de la présidente

Chers amis clubistes.

Marre de cette rengaine quotidienne *Covid / Test – Covid / Test – Covid / Test*, cela devient tellement présent dans chaque discussion de tous les jours ! Et bien MARRE, on devient ZINZIN...

Alors, pour changer ce qui est bientôt une habitude, allons respirer dans nos forêts ; respirons les arbres, parcourons nos sentiers et grimpons sur nos montagnes, remplissons nos cerveaux de cette belle nature pour évacuer ce qui ne nous fait pas du tout avancer ; une simple marche suffit à nous mettre le bonheur dans le cœur et nous faire oublier tout le reste et, en plus, notre santé nous dira merci.

Bien entendu, il y a d'autres préoccupations pour chacun d'entre nous, que nous devons gérer, régler peut-être, il y en aura lors de notre prochaine assemblée générale, mais j'espère qu'avec votre soutien et votre compréhension nous arriverons à trouver des solutions ; je compte sur vous tous amis de la Prévôtoise pour que notre section perdure encore longtemps, et, je

souhaite que les nouveaux membres soient présents dans la vie active de la section.



Rien ne se fait tout seul, et nous avons besoin de monde qui nous accompagne pour trouver de nouvelles idées et se dévoue pour continuer notre chemin.



Merci à vous tous, chers amis clubistes, et au plaisir de vous revoir bientôt ; prenez bien soin de vous !

Amicalement.

Arlette Rossé

Cabane La Rochette

Jean-Pierre Grosjean a décidé de renoncer à sa fonction de responsable de la cabane Rochette après 8 années de dévouement considérable. La section Prévôtoise lui est redevable d'avoir pris à cœur sa fonction pour que la Rochette soit un home accueillant et le remercie vivement.

Qui dit démission, dit forcément remplacement... donc remplaçant-e à trouver. Au jour d'aujourd'hui, trouver

des personnes qui veulent s'investir dans une fonction devient monnaie rare, mais le comité de section espère néanmoins trouver un-e membre qui accepte d'endosser la fonction de responsable de la cabane Rochette. Avis à chacun-e : les intéressé-e-s sont prié-e-s de s'annoncer auprès de la présidente Arlette Rossé (président@cas-prevotoise.ch, 032 497 91 43, 079 49 36 47).

Poste de secours

Assainissement de l'équipement à l'Arête Spéciale de Moutier

Dans le bulletin de la Section de septembre 2020, le Poste de secours faisait paraître un mot pour entrer en contact avec le/les personne/s qui avait/aient remplacé une partie de l'équipement (relais) sur l'Arête Spéciale à Moutier.

Cette annonce étant restée sans suite et l'équipement modifié ne donnant pas satisfaction, le Poste de secours a décidé de revoir lui-même la sécurisation de cette voie.



Le 19 août 2021, René Didier et Bertrand Conus ont remplacé les relais composés de 2 plaquettes non reliées (type Spits) par des broches en inox collées (type Colinox®). Par la même occasion, tout l'équipement additionnel qui



avait été rajouté au fil des années a été supprimé et les rochers nettoyés.

Cet assainissement pérenne offre maintenant une homogénéité entre les points d'assurage, tout en garantissant une sécurité optimale. Le plus important étant que ces modifications permettent à nouveau d'utiliser les relais pour la pose de rappels. Par cette action, le Poste de secours espère retrouver la stabilité dans l'équipement de cette voie historique, dont la sécurisation est maintenue volontairement selon l'esprit des pionniers.



Section Prévôtoise du Club Alpin Suisse CAS

PROJET DE STATUTS

PRÉAMBULE

Abréviations :

AG	Assemblée générale
AO	Assemblée ordinaire
CAS	Club Alpin Suisse CAS
Section	Section Prévôtoise du CAS.

Les fonctions ou titres sont écrits au masculin mais s'entendent à l'ensemble des genres.

CHAPITRE 1 : Dispositions générales

Article 1

- Nom** ¹ La section Prévôtoise du Club Alpin Suisse (ci-après : section), fondée en 1916, est une association au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse. Elle est régie par les dispositions de ce dernier et s'organise de façon autonome dans le cadre défini par les statuts, règlements et autres ordonnances d'exécution du Club Alpin Suisse CAS (ci-après : CAS). Elle est politiquement et religieusement neutre.
- Siège** ² Le siège de la section est Valbirse.

Article 2

- Buts** ¹ La section réunit les personnes qui s'intéressent aux sports de montagne et à la montagne en général.
- Activités** ² Son domaine d'activités s'étend :
- ^a aux sports en montagne qu'ils soient de loisirs ou de compétition ;
 - ^b aux activités culturelles ou scientifiques en lien avec le monde de la montagne ;
 - ^c au développement durable et à la sauvegarde du monde de la montagne.
- Tâches** ³ Le catalogue des tâches de la section est le suivant :
- ^a organisation de cours de formation et de perfectionnement à l'intention des chefs de courses et des membres ;
 - ^b formation de la jeunesse et incitation à la pratique des sports de montagne ;
 - ^c établissement d'un programme de courses adapté aux différents niveaux des membres ;
 - ^d entretien et valorisation de ses biens.

Article 3

- Affiliation au CAS** ¹ Une affiliation est possible dès l'âge de 6 ans.
² Par son affiliation à la section, le membre est inscrit au CAS.
- Catégories de membres** ³ Les membres âgés de 6 à 22 ans sont considérés comme membres de la jeunesse.
⁴ Les membres à partir de 23 ans sont considérés comme membres individuels.
⁵ Les couples âgés d'au moins 23 ans et vivant en ménage commun sont considérés comme membres famille.
⁶ Un ou deux adultes d'au moins 23 ans ainsi que leurs enfants âgés de 6 à 17 ans et vivant en ménage commun sont considérés comme membres famille.
⁷ C'est l'année civile durant laquelle un âge ou une durée de sociétariat est atteint qui est déterminante pour toute indication en rapport avec l'âge des membres et la durée de sociétariat.
- Affiliations multiples** ⁸ Il est possible de faire partie de plusieurs sections à la fois. Dans ce cas, le membre exerce ses droits et s'acquitte de ses obligations à l'égard du CAS dans la section qu'il aura désignée comme section principale.
- Transfert** ⁹ Le transfert d'une section à une autre est autorisé. La nouvelle section en informe l'ancienne ainsi que l'association centrale.

Article 4

- Admission** ¹ Les demandes d'admission sont transmises soit par écrit soit par voie électronique à la section ou à l'association centrale. Les demandes sont soumises à l'approbation de la section sur préavis du comité.
- Candidat mineur** ² Le candidat mineur doit joindre à sa demande une autorisation de son représentant légal.
- Légitimation** ³ Lors de son admission, tout membre prend connaissance des statuts de la section et du CAS et reçoit l'insigne officiel du CAS.
La carte de membre est envoyée chaque année avec le bulletin de versement des cotisations par l'association centrale.

Article 5

- Démission** ¹ Tout membre qui désire démissionner du CAS doit informer par écrit la section.
- ² Quelle que soit la date de sa démission, le membre démissionnaire est tenu de payer la cotisation de l'année courante.

Article 6

- Exclusion** ¹ Un membre qui ne remplit pas ses obligations à l'égard de la section ou de l'association centrale, ou qui agit contre leurs intérêts, peut être exclu par la section ou par l'association centrale.
- Réadmission** ² Quiconque a été exclu d'une section ne peut pas être réadmis sans l'approbation de l'association centrale.

Article 7

- Distinctions** ¹ Après 25, 40 et 50 ans de sociétariat, un membre est honoré de sa fidélité par l'attribution d'une distinction.
- Membres d'honneur** ² Sur proposition du comité de section, l'assemblée générale peut nommer membre d'honneur toute personne s'étant particulièrement distinguée dans ses activités liées au monde de la montagne ou pour le caractère exceptionnel des services rendus à la section ou au CAS dans son intégralité.

Article 8

- Cotisations** ¹ Les membres s'acquittent d'une cotisation comprenant la cotisation centrale et la cotisation de section. La cotisation centrale est fixée par l'assemblée des délégués du CAS, alors que la cotisation de section est fixée par l'assemblée générale (ci-après : AG).

Article 9

- Exercice comptable** L'exercice comptable correspond à l'année civile.

Article 10

- Signatures** ¹ La section est valablement engagée par la signature collective du président et du vice-président / du président et du caissier ou du secrétaire / du vice-président et du caissier ou du secrétaire.
- ² Pour la gestion des finances de la section et des cabanes, les personnes suivantes ont un droit de signature individuelle pour des transactions situées dans le cadre des budgets acceptés lors de l'AG :
- ^a pour la section : le président de section et le caissier de section ;
 - ^b pour les commissions de cabanes : les présidents et les caissiers des commissions de cabanes.

Article 11

Responsabilité

La section ne répond que sur les biens sociaux qui lui sont propres. La responsabilité personnelle des membres pour les engagements de la section est exclue. Elle n'est pas liée par les engagements des groupes régionaux.

CHAPITRE 2 : Organisation

Article 12

Organes

Les organes de la section sont :

- ^a l'assemblée générale ;
- ^b l'assemblée ordinaire ;
- ^c le comité de section ;
- ^d les vérificateurs des comptes ;
- ^e les commissions.

L'assemblée générale

Article 13

Convocation AG

¹ L'AG est l'organe faîtière de la section. Elle est convoquée au minimum une fois par an dans le courant du premier trimestre et la date est mentionnée dans le programme annuel des courses et activités.

² Elle est convoquée par annonce dans le bulletin de la section. L'AG se tient au plus tôt 10 jours après la parution de l'annonce. La convocation doit mentionner l'ordre du jour. Les propositions des membres sont à adresser au comité, par écrit, 30 jours avant l'assemblée.

Convocation AG extra.

³ Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée à la demande de l'AG elle-même, du comité de section, ou d'au moins 15% des membres de la section.

Article 14

Délibérations

¹ Chaque AG convoquée statutairement peut valablement délibérer. Elle ne peut traiter que les points portés à l'ordre du jour ainsi que les propositions issues des délibérations en rapport direct avec ceux-ci.

Intervenants externes

² Des intervenants externes à la section peuvent participer aux AG avec voix consultative.

Article 15

Droit de vote

¹ Tout membre obtient le droit de vote et d'éligibilité au 1^{er} janvier de l'année de ses 16 ans.

Votations

² Les votations et élections se font à main levée, sauf si le scrutin secret est demandé par au moins 15% des membres présents.

Décisions

³ L'AG prend ses décisions à la majorité simple des voix exprimées, sous réserve d'autres dispositions figurant dans les présents statuts.

Égalité des voix

⁴ En cas d'égalité des voix :

- ^a lors d'une votation, la décision appartient au président ;
- ^b lors d'une élection, un tirage au sort décide.

Article 16

Compétences

L'AG est compétente pour :

- ^a approuver le procès-verbal de la précédente AG ;
- ^b approuver les comptes annuels et le budget ;
- ^c fixer les cotisations de section ;
- ^d approuver les rapports du président, des membres du comité et des commissions ;
- ^e donner décharge de gestion au comité et aux commissions ;
- ^f élire le président
- ^g élire les membres du comité, les vérificateurs des comptes ainsi que leurs suppléants et les préposés ;
- ^h nommer les membres des commissions permanentes ;
- ⁱ approuver les projets relatifs à la construction, à la transformation ou à la rénovation des cabanes ;
- ^j adopter les règlements internes ;
- ^k examiner les requêtes et les propositions émanant du comité, des assemblées ordinaires (ci-après AO), des commissions ou de membres individuels ;
- ^l statuer sur les recours formés contre les décisions de l'AO en matière d'exclusion ;
- ^m nommer les membres d'honneur ;
- ⁿ réviser les statuts.

L'assemblée ordinaire

Article 17

Assemblée ordinaire

- ¹ L'AO est convoquée au minimum trois fois par an par communiqué dans le bulletin et selon le programme annuel de la section.
- ² L'AO se prononce sur les admissions, démissions et radiations, s'occupe de l'administration courante, édicte les directives internes et constitue les commissions ad hoc en nommant leurs membres et en fixant leurs cahiers des charges.
- ³ La dernière AO de l'année est chargée d'adopter le programme des courses et de fixer les subventions relatives à celles-ci. Toute modification de course (nouvelle date, nouvelle destination) ou ajout d'une course doit impérativement être annoncé au responsable des activités et de la formation par écrit. Ce dernier ou son remplaçant accepte ou refuse par écrit la modification de la course ou la nouvelle course.
- ⁴ Les articles 14² et 15 des présents statuts s'appliquent aussi à l'AO.
- ⁵ La compétence financière de l'AO est limitée à Fr. 6'000.– par an pour l'ensemble des dépenses non budgétisées.

Le comité de section

Article 18

Comité de section

- ¹ Le comité de section est l'organe directeur de la section. Il la représente à l'intérieur et à l'extérieur du CAS. Il exécute les décisions de l'AG et l'AO et rend compte de sa gestion à l'AG.

Séances

- ² Le comité de section se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, sur convocation du président ou à la demande d'au moins trois de ses membres.

- Intervenants externes** ³ D'autres membres de la section ou des intervenants externes au CAS peuvent être invités aux séances du comité de section avec voix consultative.
- Votations** ⁴ Les décisions sont prises à la majorité simple des voix exprimées. En cas d'égalité des voix, la décision appartient au président de section.

Article 19

Composition

Le comité de section est composé de 9 à 11 membres qui se répartissent les fonctions suivantes :

- ^a président ;
- ^b vice-président ;
- ^c secrétaire ;
- ^d caissier central ;
- ^e gestionnaire des membres ;
- ^f responsable des activités et de la formation ;
- ^g responsable des médias ;
- ^h responsable de la cabane Tourtemagne ;
- ⁱ responsable de la cabane Rochette ;
- ^j responsable de l'environnement et de la culture ;
- ^k responsable du poste de secours.

Article 20

Compétences

Le comité de section est compétent pour :

- ^a préparer, convoquer et diriger l'AG et l'AO ;
- ^b exécuter les décisions de l'AG et de l'AO ;
- ^c promulguer les règlements et directives ;
- ^d liquider les affaires courantes et surveiller l'application des règlements internes ;
- ^e donner un préavis sur les admissions, les démissions et les radiations pour non-paiement des cotisations annoncées par l'association centrale ;
- ^f contrôler l'évolution des finances ;
- ^g contrôler la bonne marche des commissions ;
- ^h soumettre à l'AO tous les objets dépassant ses propres compétences financières qui sont fixées à Fr. 3'000.– par an pour l'ensemble des dépenses non budgétisées ;
- ⁱ assumer toutes les tâches qui ne sont pas attribuées explicitement à un autre organe.

Les mandats

Article 21

Président

- ¹ Le président mène les débats de l'AG, de l'AO et du comité.
- ² Il défend les intérêts généraux de la section et veille à l'application des statuts.
- ³ Il assure la représentation de la section aux assemblées des présidents romands, des délégués et des présidents du CAS ainsi qu'aux autres assemblées nationales spécifiques.
- ⁴ Il établit pour l'AG un rapport annuel.
- ⁵ Le vice-président ou à défaut un autre membre du bureau du comité de section le remplace au besoin dans ses fonctions.

Article 22

Vice-président

- ¹ Le vice-président soutient le président dans sa fonction et le remplace en cas de besoin.
- ² En principe, un an avant la fin de son mandat, il est remplacé par le futur président de section qui fonctionne un an comme vice-président. Ce dernier reprend ensuite la présidence de la section.

Article 23

Caissier central

- ¹ Le caissier central administre les finances de la section.
- ² Certains comptes particuliers, comme ceux des cabanes, de la jeunesse et du poste de secours peuvent être tenus de manière indépendante, sous la responsabilité des préposés. En fin d'exercice, ils sont transmis au caissier central afin d'être intégrés à la comptabilité générale.
- ³ L'AO et l'AG peuvent requérir en tout temps la production de tout document relatif à la comptabilité.

Article 24

Membres du comité

- ¹ Les membres du comité sont responsables de leur dicastère et établissent un rapport de leur activité pour l'AG et le publient à l'avance dans le bulletin de section.
- ² Le président présente son rapport lors de l'assemblée générale.
- ³ Les membres du comité suivent les instructions et directives des instances de la section et de l'association centrale.

Article 25

Nomination

- ¹ Les membres du comité sont nommés par l'AG.

Démission

- ² Ils sont nommés pour une période de quatre ans et sont rééligibles.
- ³ En cas de démission d'un membre du comité, un successeur doit lui être trouvé.

Les vérificateurs des comptes

Article 26

Vérificateurs

- ¹ Quatre vérificateurs des comptes sont chargés de contrôler les finances de la section. Tous les deux ans, deux vérificateurs des comptes sont nommés par l'AG pour une période de quatre ans et sont rééligibles.
- ² Ils ne peuvent faire partie du comité de section.
- ³ En cas de démission d'un vérificateur, un successeur doit lui être trouvé.

Rapport

- ⁴ A la fin de chaque exercice, ils procèdent à la vérification de tous les comptes de la section et en font rapport à l'AG.

Les commissions

Article 27

Commissions permanentes

- ¹ Les commissions ont pour tâche de seconder le comité. Elles constituent des organes internes de la section.
- ² La section établit pour chaque commission un règlement interne fixant les missions, les responsabilités et les compétences.
- ³ Les membres des commissions permanentes sont nommés pour une durée indéterminée par l'AG.
- ⁴ Le président de section est invité à participer à leurs séances avec voix consultative et reçoit une copie des procès-verbaux. En cas d'empêchement, il peut déléguer un autre membre du comité.

Article 28

Commissions ad hoc

- ¹ Chaque fois que les circonstances l'exigent, le comité de section peut créer des commissions ad hoc.
- ² Les membres des commissions ad hoc sont nommés pour la durée du mandat par l'AO ou l'AG qui en établit aussi le cahier des charges ou le règlement.
- ³ La commission se constitue elle-même.
- ⁴ Le président de section est invité à participer à leurs séances avec voix consultative et reçoit une copie des procès-verbaux. En cas d'empêchement, il peut déléguer un autre membre du comité.
- ⁵ Les présidents des commissions ad hoc participent, si nécessaire, aux séances du comité avec voix consultative et font rapport sur l'avancement des travaux de leur commission.
- ⁶ Son mandat achevé, la commission ad hoc est dissoute par l'AO ou l'AG.

Groupements régionaux

Article 29

Groupements régionaux

- ¹ Afin de maintenir un ancrage local, la création de groupements régionaux est possible.
- ² La création ou la suppression de groupements régionaux est en tout temps possible, mais doit être annoncée à l'AO ou à l'AG. La liste des groupements régionaux constitue une annexe aux présents statuts.
- ³ L'activité des groupements régionaux doit être en accord avec les buts du CAS et de la section. Leurs activités sportives doivent être validées par la commission des activités et de la formation pour pouvoir bénéficier du soutien de l'association centrale en cas d'accident.
- ⁴ Il n'y a aucune obligation pour un membre de la section d'être membre d'un groupement régional mais tous les membres d'un groupement doivent être membres de la section.
- ⁵ Les groupements régionaux ne peuvent pas revendiquer un siège au sein du comité de section.
- ⁶ Les groupements régionaux disposent librement de leurs biens propres et les administrent en toute autonomie. Ils assument seuls leurs engagements financiers.

CHAPITRE 3 : Dispositions finales

Article 30

- Révision des statuts**
- ¹ Les propositions de révision totale ou partielle des statuts peuvent émaner de l'AO, du comité de section, ou de 15% au moins des membres de la section.
 - ² Pour être valable, toute modification partielle ou totale doit être adoptée en AG, à la majorité des deux tiers des membres présents et sous réserve de l'approbation par le Comité central.

Article 31

- Dissolution**
- ¹ La dissolution de la section ne peut être prononcée qu'en assemblée générale extraordinaire, convoquée spécialement à cet effet, avec ce seul point à l'ordre du jour, et à la majorité des deux tiers des membres présents.
- Biens de la section**
- ² En cas de dissolution, tous les biens de la section seront confiés à la garde du Comité central, à charge pour celui-ci de les remettre à une nouvelle section qui pourrait se reconstituer dans la région dans un délai de cinq ans. Passé ce délai, le comité central pourra en disposer librement.

Article 32

- Adoption des statuts**
- Les présents statuts ont été adoptés par l'assemblée générale du 11 décembre 2021 à Moutier.
- Ils abrogent les statuts du 1^{er} janvier 2019 et entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Club Alpin Suisse CAS Section Prévôtoise

Yves Diacon
Président

Céline Kummer
Secrétaire

**Vus et approuvés par le comité central du Club Alpin Suisse
CAS au moment de l'adoption par la section.**

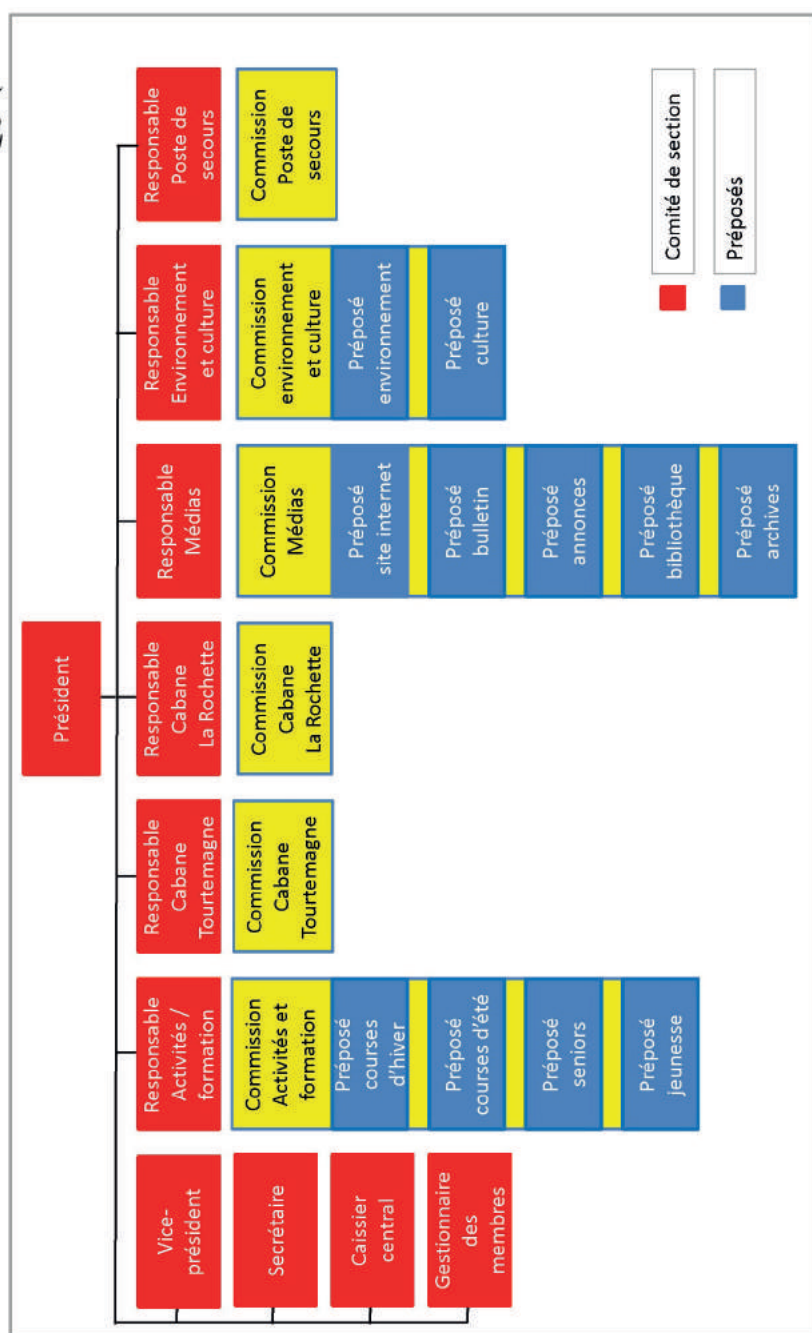
Stefan Goerre
Président

Menk Schläppi
Juriste

Annexes : Liste des groupements régionaux.
Organigramme de la section Prévôtoise.

Annexe 1 : Liste des groupements régionaux

Organigramme de la section Prévétôise



Courses à venir

Bouchoyade à la Rochette

je 4 novembre

Malgré cette satanée pandémie, qui dure, qui dure encore et toujours, dont on ne voit pas la fin et, selon les directives en vigueur, le rendez-vous des participants est fixé à 8h45, au restaurant Pub du Moulin, à Loveresse. De là, déplacement en voitures direction Montoz. Puis, à pied (environ 2h) jusqu'à la cabane. Dîner vers 12h30. Repas comprenant boudin, atrieux, saucisse à rôtir avec garniture, dessert, café.

Les non-marcheurs pourront se rendre directement à la Rochette. Le retour est prévu par un autre chemin.

Inscriptions jusqu'au lundi 1^{er} novembre au plus tard auprès de l'organisateur : André Knuchel, 032 492 14 02. Au plaisir de vous rencontrer bientôt.

Initiation rando à ski 2022

je 2 décembre

Pour les personnes désirant vivre les joies de la randonnée à peaux de phoque, ce cours est fait pour vous, rendez-vous à 19h45, à la buvette du CP (patinoire), à Court. Chaque participant doit avoir un bon niveau de ski (les skieurs débutants ne sont pas admis).

L'objectif de la soirée fait de films et de théorie est de vous apporter une base importante de ce qui est de la randonnée à skis :

- tutoriels (vidéos) : choisir la taille de vos skis, les fixations, les peaux de phoques et comment les manipuler ;
- vous apprendrez deux façons de faire les conversions, obligatoires dans les pentes dépassant les 30 degrés ;
- et c'est ce que nous attendons de votre part, durant les 2^e, 3^e et 4^e volets.

Dates des cours :

- | | | |
|---------------------------|--|-----------------------|
| – 1 ^{er} volet : | tutoriels et théorie en soirée | 2 décembre 2021 |
| – 2 ^e volet : | Chasseral | 8 janvier 2022 |
| | maximum 15 participants | |
| – 3 ^e volet : | Préalpes, région Jaun | 15 janvier 2022 |
| | maximum 15 participants | |
| | 40 cts/km par voiture | |
| – 4 ^e volet : | 2 jours à la cabane Rotondo | 29 et 30 janvier 2022 |
| | maximum 8 participants | |
| | env. 130 CHF demi-pension et 40 cts/km par voiture sont compris. | |

Matériel : skis et souliers de rando, peaux de phoques adaptées aux skis, couteaux, DVA, pelle, sonde (et crampons à glace pour le 4^e volet).

Chaque participant recevra une clé USB du PowerPoint et s'acquittera d'une somme de 30 CHF pour les frais de local et de la clé.

Ceci dit, une bonne préparation physique est indispensable, et une pratique hors piste est recommandée.

Inscriptions jusqu'au 25 novembre en ligne ou auprès du chef de course : Claude Rossé, 078 633 86 75, clauderosse@sunrise.ch.

La vie des groupes

Cornet

Yves Diacon

Rappel :

L'assemblée d'automne du groupe aura lieu le samedi 23 octobre à 17h au restaurant du Raimeux de Crémines précédée par la marche traditionnelle et suivie d'un apéro et d'un souper non moins traditionnels.

Pour les marcheurs : rendez-vous à 13h30 sur la place de l'école de Crémines pour une marche d'environ 3 heures (500-600m de dénivellation +).

Attention : chacun-e doit être muni-e d'un certificat Covid de vaccination ou

d'une attestation de test Covid négatif pour venir au restaurant.

Ordre du jour :

1. Souhais de bienvenue
2. PV de la dernière assemblée
3. Correspondance et communications
4. Rapports des préposés (président/ responsable de la course d'automne/ délégué à la commission de la Rochette)
5. Mutations
6. Activités 2022
7. Divers

Malleray

Thierry Grossenbacher

Assemblée générale de la section. – Elle aura lieu le 11 décembre, à Chantemerle,

à Moutier. Veuillez consulter l'annonce de la section pour de plus amples détails.

Sorvilier

Peggy Seydoux

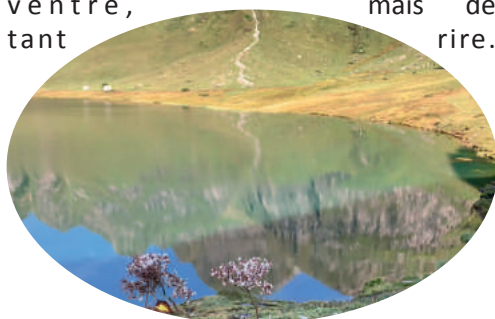
Val Piora – 3-4 septembre

Le soleil et l'amitié étaient présents lors de notre sortie tessinoise de cette fin d'été. De Sonceboz, 3 voitures emmènent notre troupe de 11 participants en direction du Gothard et les cafés-croissants se commandent in italiano : Airolo, si ! Nous laissons ensuite les voitures à Piotta (parking gratuit) et embarquons dans le funiculaire Ritom. Quel dénivelé... le décor est planté !

La marche de 2h30 est soft : magnifique paysage le long d'il Lago Ritom au bord duquel on tire nos victuailles du sac vers 13h. La cabane Cadagno resplendit au loin, claire, drapeaux tibétains au vent. Les marcheurs en queue de peloton ont la chance d'être invités à entrer dans une maison d'étude du lac par un biologiste. Ce lac Cadagno est un exemple rare d'un phénomène naturel appelé « méromixie crénogénique », dans lequel deux

couches d'eau distinctes se retrouvent superposées, mais sans jamais se mélanger, point d'intérêt majeur pour la recherche microbiologique. Mystère...

L'accueil dans cette cabane flambant neuve est sympa et efficace. L'abondance d'eau de l'alpage nous offre la douche. Les mesures sanitaires n'exigent pas encore le certificat, mais elles sont bien gérées : sac de couchage perso exigé. Un excellent souper nous est servi au menu duquel on remarque des galettes de risotto aux myrtilles. On aura mal au ventre, mais de tant rire.



Sympa, ces Belges !

La fin du sommeil sonne pour certains, avec le passage tout proche d'un imposant troupeau de vaches. Les autres



sont sourds... tant mieux ! Après un bon petit-déj, c'est le départ. Hélas, nous sommes précédés sur le chemin longeant

Tramelan

Bienvenue à Arielle Schnegg et à Thierry Lachat. Nous espérons qu'ils trouveront l'ambiance et la camaraderie qu'ils souhaitent.

Nos félicitations vont à Raphaël Liechti qui a obtenu la qualification de chef de course été 2.

Toutes mes excuses à Jean-Pierre Voumard, à qui j'ai attribué un homonyme bien tramelot mais erroné dans le dernier bulletin, j'espère que tu ne m'en voudras pas trop.

Nous souhaitons un bon rétablissement à Anita Choffat qui s'est blessée au pied durant une course de la section dans les montagnes tessinoises.

Le dimanche 24 octobre, Claire-Lise nous propose une marche facile. Nous partirons à pied de Pertuis pour nous rendre à la cabane du Mont d'Amin (CAS La Chaux-de-Fonds). Nous pourrons

le lac par 440 à 500 sabots ! L'impatience fait vite place à l'admiration. Magnifique tableau reflété par le lac ! Nous sommes dans la Poya ! C'est rare de cheminer si près de vaches aussi nombreuses et si calmes. La lenteur nous offre le cadeau d'admirer longuement le paysage.

Le retour se fait un peu différemment par le Lago di Tom au bord duquel on pique-nique. Pour le retour, on choisit le col du Gothard. Bien nous en prit : on a l'occasion d'admirer une calèche du XIXe siècle avec quelques messieurs-dames en habit d'époque ! Ce beau week-end se termine par un repas à Büren an der Aare. Merci à tous !

Charles Donzé

y admirer la célèbre collection de maquettes des cabanes du CAS datant de 1908. Rendez-vous à 8h30 au parking de la Clef aux Reussilles. Possibilité de consommer une soupe sur place pour ceux qui le désirent avec réservation. Cette course est ouverte à tous, vous pouvez inviter des amis.

Inscriptions et renseignements : Claire-Lise Donzé, 079 245 00 03 ou Charles Donzé, 079 517 72 00.

Prochaine rencontre le 22 octobre à 19h au restaurant du Guillaume Tell. Un repas sera organisé après la séance. Pour les marcheurs, rendez-vous à 18h15 au parking de la Clef aux Reussilles.

L'assemblée générale aura lieu au CIP à Tramelan le samedi 27 novembre à 18h. Comme d'habitude elle sera suivie du repas traditionnel.

Coin de la sympathie

Le groupe Malleray-Bévilard s'associe à la douleur de son membre Sébastien Blanchard pour le décès de sa maman, Éveline Blanchard, qui était membre du

groupe depuis 1995 ; le groupe présente ses sincères condoléances à Sébastien ainsi qu'à sa famille.

Ils y ont participé

Bivouac autour des 9 lacs du Grimsel / Cabane Lohner

4 septembre

Céline Horvath

Initialement préparés à un bivouac au Grimsel, nous avons finalement décidé, le vendredi soir, après moult réflexions en raison du temps incertain annoncé en ce premier week-end de septembre, de changer le programme et de nous retrouver uniquement pour la journée de samedi.

Nous sommes partis avec une voiture du Jura bernois et avons retrouvé Claude et Christine pour un café au pied des sommets bernois, avant de prendre le dernier bout de route direction Adelboden. De là, nous sommes partis pour 5 à 6h de marche avec comme objectif la cabane Lohner en traversée. Lors de notre première montée, nous avons dépassé Elisabeth, la randonneuse bien connue de Claude et de Christine et certainement la plus âgée à oser arpenter ce chemin.

Notre traversée passait par des chemins escarpés et plutôt vertigineux qui nous valaient même un passage ressemblant plus à de l'escalade qu'à de la randonnée.

En milieu d'après-midi, après environ 12km de marche et quelques pauses sur des bancs au milieu des rochers, nous avons aperçu les cabanes d'Engstligenalp. Arrivés au point final de notre marche,

nous avons profité des derniers rayons de soleil pour boire un verre sur la terrasse de l'hôtel d'Engstligenalp.

Finalement, la redescente en cabine jusqu'à Adelboden se faisait sous la pluie, réconfortant toute notre équipe sur le choix de dernière minute à changer le programme du week-end.

Notre journée s'est parfaitement terminée avec un apéro dans l'appartement de Claude à Adelboden. De la terrasse, nous avons pu observer au loin la cabane Lohner et avons osé deviner par où nous étions passés quelques heures auparavant.

Merci à Claude et à Christine pour l'organisation et la flexibilité dans leur idée de programme et à Thérèse, Sylvie, Mario et Céline pour la participation.



Semaine de marche d'Andermatt à Faido, 5-11 septembre

Dimanche 5 septembre

Bienne – Andermatt – Vermigelhütte

André H. et André J.

Participants : Philippe Choffat, organisateur ; Eve et Christian Sollberger, chefs de course ; Alain Stalder, transport des sacs ; Françoise et Jean-Pierre Barras, Brigitte Cattin, Anita Choffat, Thierry Grossenbacher, Véronique Houlmann, André Huber, André Jubin, Joseph Rohrer, Andreas Sprunger, Yvonne Steiner, Patricia Tobler et Josiane Vuilleumier.

Il est 8h20 à la gare de Bienne. Un air de course d'école flotte autour de la vingtaine de participants à la semaine de marche d'automne, prévue depuis plusieurs mois et attendue avec grande impatience.

Philippe contrôle les présences et nous donne quelques informations sur le déroulement de la journée. Il nous apprend que malheureusement trois personnes ont dû renoncer à cette course pour des raisons de santé. Nous leur présentons un prompt rétablissement.

L'horaire de train pour Andermatt a été modifié à notre avantage, nous sommes épargnés de deux changements et avons gagné trente minutes, toujours bonnes à prendre.

Arrivés à Andermatt, une petite pause terrasse s'impose, le temps est magnifique. Il est 12h45, nous traversons la cité un peu encombrée par les voitures et de nombreux badauds, en direction de la cabane Vermigel. Un petit arrêt pique-nique et nous entamons une douce montée dans la Unteralpreusstal.

L'accès à la cabane ne présente aucune difficulté, le soleil est bien là et une petite brise bienvenue nous accompagne.

Il est environ 16h, la gardienne nous accueille chaleureusement et nous profitons de la terrasse ensoleillée pour nous désaltérer.

Lundi 6 septembre

Vermigelhütte – Saint-Gotthard

Alain et Patou

Suite à notre entrée en matière de dimanche, diane à 6h40 par notre chef de course ce lundi 6 septembre, petit-déjeuner avec mueslis préparés par les sympathiques gardiennes de la Vermigelhütte à 7h. Départ à 8h de la cohorte des 17 participants sous la conduite d'Eve pour la montée du Passo della Sella sous le soleil ; joli sentier, nature sauvage et température idéale pour l'ascension des magnifiques coteaux et pâturages ; puis brume et courant humide au passage du col à 2700m dans les constructions du réduit national.

Poursuite de l'itinéraire pour le passo Posmeda avec vue impressionnante sur la Leventine, Airolo et sortie sud du tunnel du Gothard.

Philippe nous invite à effectuer la pause pique-nique de midi sur une place appropriée à proximité d'une loge d'estive. Nous faisons le point, car je dois retourner au col prendre le bus pour Andermatt afin d'emmener le véhicule et les bagages sur le site-étape du jour.

Je prends la direction du col du Gothard au-dessus du lac Sella, descente en lacets sur le sentier rocheux bordé de riches flores jusqu'au mur de retenue d'eau, puis la route jusqu'à l'hôtel Gothard.

Les seize clubistes suivent l'itinéraire prévu par le chef de course par les bords du lac Sella où Brigitte et Joseph font subir quelques péripéties, heureusement

bien involontaires, Brigitte prend un bain de siège dans une gouille... puis Joseph une fraîche baignade jusqu'au cou dans le torrent d'amenée d'eau du lac Sella.

Tout le monde se retrouve en pleine forme pour l'apéro et le repas du soir, très bien servis au restaurant Gothard,

Nous profitons d'une nuit reposante dans le superbe complexe hôtelier (chambres à 2 lits) de l'hospice.

Bravo aux organisateurs et aux chefs de course.

Mardi 7 septembre

Saint-Gotthard – cabane Cadlimo

Véronique

Après une magnifique nuit rythmée par les cloches des vaches et un substantiel déjeuner, nous quittons San Gottardo et empruntons un tracé révélant des pentes abruptes où sont disposées de très nombreuses barrières antiavalanches. Un assez long tracé pierreux nous permet d'admirer les pâturages et les prairies fleuries où de nombreux bovins paissent. Nous profitons du temps splendide pour photographier et observer les marmottes qui signalent notre passage par leurs sifflements aigus caractéristiques. Une première pause à Bucu du Pontino est proposée après deux heures de marche, à proximité d'un refuge très bien aménagé de chasseurs où l'on peut constater que la journée a été couronnée de succès. Un chamois est suspendu par les pattes et fait la fierté du chasseur, celui-ci nous conseille un itinéraire légèrement différent ; soit un magnifique sentier de forêt situé entre Pontino et Bolla. L'estomac d'Andreas maîtrisant parfaitement l'horloge biologique du repas de midi, un casse-croûte est pris au bord du torrent sous une température très agréable. Chacun profite de ce

moment de détente pour se reposer avant d'entamer les 900 mètres de dénivelé pour atteindre l'objectif du jour, la cabane Cadlimo. Nous démarrons avec une montée intense à flanc de coteau au-dessus du torrent, un petit arrêt après une heure nous permet d'entendre puis d'admirer une longue procession de moutons encadrés par des chiens et un berger. La dernière ligne droite composée essentiellement de caillasse est exigeante pour les bras et les jambes entre deux tracés ancien et récent. Finalement, heureux, nous apercevons la cabane Cadlimo, située à 2570 mètres, et arrivons vers 16 heures après 18,30 km de distance et plus de 6h30 de marche. De là, le panorama est majestueux et nous distinguons plusieurs petits lacs d'une couleur éclatante.

Mercredi 8 septembre

Cabane Cadlimo – lac Ritom – Altanca – Piotta – Fiesso Rodi (bus) – cabane Tremorgio (télécabine)

Thierry et Joseph

Nous bénéficions d'une demi-heure de sommeil en plus, le départ ayant été retardé d'une demi-heure en raison d'un parcours un peu plus court.

Certains sont déjà prêts et piaffent d'impatience bien avant l'heure du départ prévu à 8h30.

Nous quittons la cabane Cadlimo dans le brouillard ; le sol est humide et glissant, la vue nulle. Nous longeons plusieurs petits lacs qui doivent être pittoresques, que nous ne pouvons distinguer, à peine deviner les contours, à cause du brouillard épais régnant.

À quelque distance de l'alpage situé au-dessus du lac Ritom, Anita fait un faux pas, chute et fait un roulé-boulé dans la pente raide ; Andreas, la voyant en

difficulté, n'écoulant que son courage, plonge à sa suite et tente de la retenir ; Anita se blesse à la jambe. Pensant plus de peur que de mal, elle affirme que ça va et elle reprend son chemin en boitant. Thierry, le rapporteur du jour, en la voyant claudiquer de la sorte, allonge le pas afin d'atteindre au plus tôt l'alpage se trouvant au-devant à environ 2 kilomètres de distance afin de trouver un moyen de transport. Aussitôt dit, aussitôt fait. L'occupante de l'alpage se met spontanément à disposition afin de conduire Anita à l'hôpital. Il en ressort une fracture du péroné et de la malléole. Anita et Philippe doivent donc quitter notre joyeuse équipe. Deux jours plus tard, cela aurait été la désalpe, l'alpage aurait été désert et il aurait été bien plus compliqué de trouver une voiture, et avec le brouillard, difficile d'utiliser les secours aériens.

Sur ces entrefaites, la grisaille et le brouillard cèdent petit à petit leur place au soleil.

Nous descendons une route carrossable, mais raide et arrivons au niveau du lac Ritom que nous longeons.

Nous pique-niquons au bord du lac, tout près d'un chantier, puis c'est la descente vertigineuse en funiculaire vers la vallée, la Léventine, bien belle vallée, avec beaucoup d'appartements ayant les volets clos.

Le magasin d'alimentation étant fermé l'après-midi, Alain n'a pas d'autre choix que d'aller faire les commissions à Airolo ; pendant ce temps d'aucuns jouent aux cartes pour tuer le temps en l'attendant.

Au retour d'Alain et les commissions distribuées, nous empruntons une télécabine pour atteindre la station supérieure ; notre but, la cabane

Tremorgio, est situé à un jet de pierre, ou presque. Le souper y est excellent, de très bons gnocchis au gorgonzola ; certains avaient l'espoir que c'était l'entrée, ce fut le plat principal, sans salade ni dessert, un peu juste pour des marcheurs au long cours.

Merci à Anita d'avoir offert l'apéro.

Nous faisons semblant que c'est l'anniversaire de Patricia afin de pouvoir déguster un panettone acheté par Alain le spécialiste du panettone.

La soirée se termine par des parties de cartes avec plus de participants que d'habitude.

La porte du dortoir semblant avoir été conçue pour des personnes de petite taille, André J. s'y cogne la tête en sortant la nuit dans le noir ; c'était du sérieux, car le matin il était marqué au front ; heureusement plus de peur que de mal.

Jeudi 9 septembre

Cabane Tremorgio – Cabane Campo Tencia

Jean-Pierre et Françoise

Ce matin-là, avec la brume, l'autre rive du petit lac Tremorgio est aussi peu visible que ces monstres mythiques, et la petite pluie incite chaque marcheur à sortir son imperméable. Au lieu du soleil souhaité, ce sont les couvre-sacs multicolores qui égaient les yeux. Nous montons la « mauvaise côte » (toponymie Pos Cota) pour découvrir l'Alpe Campolungo. Au sol, des anémones soufrées essayent de détourner le regard des immenses volutes blanches argentées formées par les strates de marbre, type dolomie, sur les flancs du Pizzo Meda, traces d'un grand chamboulement survenu il y a plus de deux cents millions d'années. À la cabane Leit, un café réchauffe les cœurs avant d'affronter les passages un peu

plus techniques sur les flancs est du Pizzo Lei di Cima. Il ne pleut déjà plus, mais la brume toujours mouvante cache partiellement soit les abîmes, soit le Lago di Morghirolo. Le Pizzo Campo Tencia et son glacier resteront malheureusement dans les nuages. La cabane Campo Tencia nous accueille avec un bon feu de bois, ses couchettes étroites superposées sur trois étages, mais aussi un sommet de gastronomie alpine : des tagliatelles au poulet dans une sauce aux champignons frais locaux dignes d'une grande table. Merci au cuisinier-chef de cabane !

Vendredi 10 septembre

Cabane Campo Tencia – Fiesso Rodi

Yvonne et Andreas

Le départ de la Capanna Campo Tencia est prévu à 8h30 tapantes. Mais avant de partir, nous profitons de la gentillesse d'un charmant jeune homme pour faire la photo de groupe.



Le temps est couvert, le brouillard est au-dessus de nous et il mouille. Donc, pèlerines et capuchons pour certains et parapluies pour d'autres.

Le sentier que nous empruntons nous fait traverser la caillasse et une multitude

de ruisseaux. Quelques passages difficiles nous obligent à faire attention où nous posons nos pieds.

Le brouillard nous rattrape et nous empêche de voir les montagnes qui nous entourent. L'imagination de chacun est ainsi mise à contribution.

Au fur et à mesure de la descente, le paysage change. De la caillasse, nous retrouvons lentement l'herbe puis nous atteignons une magnifique forêt de mélèzes que nous traversons. Nous rejoignons petit à petit le val Piumogna.

Il est 12 heures, les horloges internes de certains réclament, c'est l'heure de manger. C'est au bord de la rivière Piumogna que nous nous posons pour pique-niquer. L'endroit est féérique.

Nous reprenons la marche vers 13 heures. Nous arrivons au village de Cornone et cherchons désespérément un restaurant, en vain. C'est donc, tout

penaude que nous continuons notre descente et c'est également à Cornone que Thierry prend congé. Il prend le bus, ce qui lui permettra de prendre le train pour rentrer chez lui.

Une petite lueur d'espoir de boire une bière à Prato motive la troupe.

Malheureusement, pas de restaurant ouvert à Prato, décidément.

C'est à travers les champs et la forêt que le sentier nous emmène jusqu'à Fiesso-Rodi. Nous arrivons à l'hôtel Baldi aux environs de 15 heures.

Chacun prend possession de sa chambre puis nous nous retrouvons aux environs de 17 heures pour boire l'apéro.

Puis vers 19h30, nous partageons un délicieux repas accompagné d'un excellent Merlot. Repus et contents, nous nous apprêtons à vivre la dernière nuit de cette semaine de marche au Tessin.

Samedi 11 novembre

Fiesso Rodi – Faido – Bienne

Josiane et Brigitte

Après un sommeil réparateur et un copieux déjeuner, nous voilà prêts pour entamer notre dernière marche de 3h30. Laissant derrière nous Fiesso-Rodi c'est un parcours bucolique qui nous attend. Il passe par la Strada Bassa et traverse une forêt sauvage pour déboucher sur la gorge de la Vicinanze; cette dernière offre un spectacle magique; l'eau s'infiltre à grand bruit entre les roches sculptées par le temps, puis se faufile sous un petit pont coiffé par une arche. Quand elle est paisible, la voilà qui est turquoise, soudain elle se transforme en cascade vertigineuse; tant de beauté brute est un ravissement pour nos yeux. C'est à cet endroit que nous piqueniquons.

Un peu plus loin, un sentier didactique équipé de panneaux nous donne des informations sur les grands ouvrages effectués durant la construction de la route du Gotthard; d'où nous sommes, nous ne pouvons que ressentir une admiration pour toutes les personnes qui

y ont œuvré. Nous bifurquons pour prendre la direction de la Strada Alta; la vue est panoramique sur les cascades et la vallée.

La forêt se fait dense; en sens inverse personne, sauf Alain qui, ayant parké la voiture à Faido, nous fait la surprise de nous rejoindre. Nous dînons sur une terrasse ensoleillée. À l'apéro, nous levons nos verres à la santé d'Anita; sa bonne humeur, sa gentillesse nous ont tellement manqué. Le repas est délicieux, revers de la médaille, la circulation. Après avoir passé une semaine en montagne à écouter le chant du vent, nous avons oublié le bruit des moteurs. André Huber prend la parole; c'est par des mots sympathiques qu'il souligne que Françoise et Andreas ont réussi le «test», car c'était une première pour eux. Félicitations à André Jubin, notre doyen, pour avoir participé à toutes les semaines de marche, soit sept bravos!

Une petite marche et nous voilà à la gare de Faido où nous récupérons nos bagages. Dans le train nos places sont réservées. Les participants se remémorent les moments extraordinaires qu'ils ont vécu durant la semaine. Petit à petit au cours de notre trajet, ils sortent du train. À Soleure nous avons la surprise de voir Philippe nous faire un petit coucou. Les paysages continuent de défiler; que c'est beau la Suisse; chacun rentre chez lui enchanté.

Merci aux organisateurs Philippe et Christian, grâce à vous nous avons pu réaliser un rêve qui restera gravé dans nos cœurs.

Merci à Eve et à Christian qui ont repris les rênes après l'accident d'Anita et qui nous ont menés à bon port.

Merci à Alain du transport des sacs.

Pointes du Mourti voie normale, 11-12 septembre

Participants : Claire-Lise, Charles, Thibault, Manon, Lydia, André.

Rendez-vous pas trop matinal à 8h à Tavannes où nous nous répartissons en deux convois. Premières retrouvailles au relais du Grand St-Bernard pour un café puis nous reprenons la route en direction du barrage de Moiry.

La montée à la cabane se fait tranquillement au soleil avec une vue bien dégagée sur le glacier et notre sommet. En chemin nous apprenons que l'anémone des Alpes en fin de

initialement dans la caillasse, toujours plus abondante suite à des éboulements et à la triste fonte du glacier de Moiry. Nous nous répartissons ensuite en deux cordées de manière très originale, les filles et les garçons !

Nous montons sur le glacier jusqu'à environ 3270m où nous pouvons rejoindre l'arête

rocheuse. Grâce aux conditions

optimales, nous ôtons les crampons pour crapahuter plus agréablement sur le granite. Claire-Lise nous guide en 1h (1h30 ?) à travers les blocs pour arriver à l'arête neigeuse finale où nous nous cramponnons pour les 60 derniers mètres. Nous atteignons la madone des Pointes du Mourti (3563m) après 3h d'ascension, où nous prenons le temps d'admirer les grands 4000.

La descente se fait sans encombre jusqu'au barrage. Un grand merci à notre cheffe de course Claire-Lise et à Charly ainsi qu'à tous les participants pour l'excellente compagnie et la bonne humeur !



cycle se fait appeler littéralement en suisse allemand « vieux barbu », n'est-ce pas André ?

Nous arrivons tôt à la cabane, ce qui nous permet de nous sustenter et ensuite, au grand bonheur d'un ours montagnard, d'entraîner le triple mouflage.

Après l'effort le réconfort, happy hour de thé et café dans la cabane et grand tournoi de pomme que notre cheffe de course remporte brillamment !

Le lendemain, réveil à 6h30, les conditions sont excellentes, il fait doux et il n'y a pas de vent. Nous montons

